

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 septembre 2026

APPORTER UNE RÉPONSE INTÉGRALE AU PHÉNOMÈNE DES VIOLENCES SEXUELLES
ET SEXISTES CONTRE LES FEMMES ET LES ENFANTS - (N° 3106)

Rejeté

N° CS1007

AMENDEMENT

présenté par
M. Benbrahim, rapporteur et Mme Thiébault-Martinez, rapporteure générale

ARTICLE 42

À l'alinéa 9, substituer aux mots :

« d'agression sexuelle »

les mots :

« d'agressions sexuelles ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.